

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Agenda item 3 CAC/43 CRD29

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION Forty-third Session

Comments from Members from the CCEURO region¹

Intermediate report of the CCEXEC Sub-Committee on Codex and the Pandemic –Strategic challenges and opportunities

Les membres du CCEURO souhaitent remercier la Présidente du sous-comité et le Secrétariat du Codex pour leur travail soutenu, qui a permis la publication du rapport intérimaire lors de la CAC 43. Les membres du CCEURO soulignent également les efforts considérables déployés par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS en vue de maintenir l'activité du Codex face aux difficultés sans précédent de la pandémie de COVID-19.

Les membres du CCEURO soutiennent l'introduction d'outils électroniques visant à améliorer la résilience du Codex et à assurer la mise en œuvre de son Plan stratégique 2020-2025 en dépit de l'interruption des réunions physiques. La région est aussi favorable à ce que soient examinées toutes les modalités de travail alternatives aux réunions physiques, lorsque celles-ci ne sont pas possibles. Il est important de déterminer dans quelle mesure les règles et les procédures actuelles sont adaptées, ou nécessitent d'être actualisées afin d'assurer la progression des travaux du Codex dans de telles situations.

Les membres de la région craignent qu'il ne soit pas possible de tenir des réunions physiques pendant le premier semestre 2021. Par conséquent, nous souhaiterions qu'il soit discuté, **lors de la CAC 43, de la possibilité d'organiser des sessions des organes subsidiaires prévus au premier semestre 2021 au moyen d'outils électroniques.**

Les membres de la région suggèrent, pour approfondir la réflexion, d'inclure dans le rapport final, une information de contexte concernant l'impact de la pandémie sur les travaux spécifiques des comités du Codex. En particulier, il serait utile de disposer d'un état des lieux des travaux qui devraient être finalisés ou adoptés lors de la CAC 44 et des nouveaux travaux devant être considérés comme prioritaires compte tenu de l'expérience acquise durant la pandémie (par exemple, les activités d'audit et de vérification à distance et virtuelles, ou l'utilisation de certificats électroniques dans le cadre du CCFICS).

Par ailleurs, les membres du CCEURO reconnaissent les défis liés à l'organisation de réunions virtuelles et proposent que **le Secrétariat du Codex**, en collaboration avec la FAO et l'OMS, informe le sous-comité des changements aux pratiques de travail nécessaires à la conduite de réunions par des moyens virtuels. Des informations concernant la façon dont **d'autres organisations internationales** gèrent cet enjeu seraient également bienvenues.

Compte tenu de l'expérience accumulée dans le cadre des travaux en cours sur les « Comités travaillant par correspondance », la tenue de la 32^{ème} session du CCGP offre une excellente opportunité d'organiser une discussion ouverte et inclusive des moyens de faire face aux défis d'ordre procédural que soulèvent les réunions organisées grâce à des outils électroniques. **Le CCGP est compétent pour traiter de telles**

¹ Albania, Armenia, Austria, Azerbaijan, Belarus, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, European Union, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Montenegro, Netherlands, North Macedonia, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, Russian Federation, San Marino, Serbia, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Tajikistan, Turkey, Turkmenistan, Ukraine, United Kingdom, Uzbekistan

questions procédurales et d'ordre général que lui transmet la CAC. Les membres du CCEURO demandent ainsi que le rapport du sous-comité soit présenté au CCGP en amont de la CAC 44.

En conclusion, les membres du CCEURO proposent que :

- La CAC, à sa 43^{ème} session, discute et valide le principe de la convocation de sessions d'organes subsidiaires au moyen d'outils électroniques ;
- Le sous-comité, dans ses travaux à venir, transmette des informations sur l'impact que la pandémie a ou aura vraisemblablement sur le travail spécifique des comités du Codex ;
- Le Secrétariat du Codex, en coopération avec la FAO et l'OMS, informe le sous-comité des changements aux pratiques de travail nécessaires à la conduite de réunions par des moyens virtuels et de la façon dont d'autres organisations internationales poursuivent leurs travaux durant la pandémie ; et que
- Le rapport final du sous-comité soit transmis au CCGP 32 pour permettre une discussion ouverte et inclusive des aspects du rapport vis-à-vis desquels le CCGP est compétent.